

Liberté Égalité Fraternité

Guéret, le 01/10/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évolution de la réglementation concernant le port du masque en extérieur dans le département de la Creuse

Depuis plusieurs semaines, le département de la Creuse et le territoire national observent un recul de la diffusion épidémique. Le taux d'incidence de la Creuse, mesurant le nombre de personnes contaminées sur sept jours pour cent mille habitants, a considérablement diminué pour stagner autour de 20 depuis plusieurs jours. Grâce à la mobilisation exceptionnelle des équipes en charge de la vaccination, le taux de primo-vaccination a dépassé les 80 % depuis deux semaines, et le taux de vaccination complète dépasse désormais les 75 %.

Dans ce contexte épidémique et vaccinal favorable, et après consultation du comité local de suivi de l'épidémie, une instance de concertation régulière entre les services de l'État et les élus du département, la préfète de la Creuse a pris la décision d'alléger la réglementation concernant le port du masque en extérieur dans le département de la Creuse.

L'obligation de port du masque en extérieur, dans certaines situations de rassemblement ou à proximité de certains lieux, est levée à compter du lundi 04 octobre 2021. Le port du masque reste pour autant recommandé, comme l'ensemble des gestes barrières, dans les situations de densité. C'est tout particulièrement le cas pour les personnes présentant des comorbidités ou en situation de fragilité. En intérieur, la réglementation n'évolue pas: le port du masque reste obligatoire, à l'exception des lieux soumis au contrôle du pass sanitaire, sauf s'il est précisé par l'organisateur de l'évènement ou le propriétaire du lieu que le port du masque est obligatoire.

Cet allègement de contrainte est rendu possible par le civisme des creusoises et creusois depuis le début de la crise sanitaire. Leur adhésion à la campagne vaccinale et leur respect scrupuleux des gestes barrières ont permis de maîtriser, comme dans nul autre département, la reprise épidémique cet été. Dans les semaines à venir, le maintien des gestes barrières et la campagne vaccinale et de rappel restent nos meilleurs atouts pour continuer de lutter contre l'épidémie. Il convient ainsi de rester collectivement vigilants.

Contact presse

Cabinet de la Préfète Guillaume CASTAN-COMET

Tél.: 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08 Courriel.: guillaume.castan-comet@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

